

Département de la **Manche**

-----  
Arrondissement de **CHERBOURG**  
-----

**- VILLE de VALOGNES -**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 9 avril 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le NEUF du mois d'AVRIL, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

**Etaient présents** : M. Jacques COQUELIN, Maire,  
M. Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire  
MM. Gérard BRÉBANT, Jean-Marie LOSIO, Conseillers Municipaux Délégués,  
MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Maryline MEYNE, Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, MM. Édouard ROULLAND, Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, M. François SOUBEIRAN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : M. Christian LAMOTTE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Sylvain CAILLOT), Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Odile SANSON), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), Mme Joséphine TOSTAIN, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Marilyne MEYNE), M. Robert RETOUT, Conseiller Municipal.

**Absente** : Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.

Mme Elisabeth LEBRÈNE a été désignée Secrétaire de séance.

-----  
Date de convocation : 29/03/2018

Date d'affichage du compte rendu: 12/04/2018

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents : 23

Nbre de Conseillers votants : 27

VILLE DE VALOGNES

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 9 AVRIL 2018 À 18 HEURES**

ORDRE DU JOUR

- ✓ *Communications et informations diverses.*
  - ✓ *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2018.*
  - ✓ *Décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
1. Communauté d'Agglomération du Cotentin : Modalités de collaboration entre les communes dans le cadre des procédures d'élaboration du PLUi Cœur Cotentin : désignation de deux représentants au comité de suivi.
  2. Communauté d'Agglomération du Cotentin : Prise de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux » - Avis du Conseil municipal.
  3. Dispositions relatives au Personnel territorial.
  4. Création de nouveaux tarifs municipaux.
  5. Camping municipal - modification du règlement intérieur.
  6. Elargissement de la chasse de la Blancherie - Acquisition d'une bande de terrain.
  7. Médiathèque Julien de Laillier - travaux d'extension et de rénovation - Demandes de subventions.
  8. Médiathèque Julien de Laillier - prêt de tablettes.
  9. Eglise Notre-Dame d'Alleaume - Restauration de la statue « Vierge de Crucifixion ».
  10. Les Estivales 2018 - programme d'animations.
  11. Communication culturelle - choix du graphiste.
  12. Cinéma Trianon - Présentation du projet et autorisation à donner au Maire pour dater, signer et déposer les autorisations d'urbanisme.
  13. Projet Educatif Local - approbation du programme d'actions 2018.
  14. Espace Jeunes de l'Hôtel-Dieu - Modification du règlement intérieur.
  15. Comptes, Budgets, Fiscalité :
    - ✓ **Pompes Funèbres** - Comptes Administratif et de Gestion 2017, Budget Primitif 2018.

- ✓ **Service Communal de l'Eau et Service Communal de l'Assainissement** - Comptes Administratifs et de Gestion 2017.
- ✓ **Budget Principal** - Comptes Administratif et de Gestion 2017, Affectation du Résultat 2017, Bilan annuel des acquisitions et cessions, Budget Primitif 2018, Contributions communales 2018.

16. Attribution de subventions à titre exceptionnel.

- ✓ Questions posées au Maire.

.....

## COMMUNICATIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à l'appel nominal par Madame Elisabeth LEBRÈNE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition du Maire, Madame Elisabeth LEBRÈNE est désignée Secrétaire de séance.

### Instant de recueillement

*« Depuis notre dernière séance de conseil municipal, notre pays a une nouvelle fois été la cible d'actes de terrorisme sur la commune de TREBES dans l'Aude ; une petite ville de moins de 6 000 habitants, paisible et agréable à vivre.*

*Quatre personnes ont été lâchement assassinées sur l'autel du fanatisme le plus insensé parmi lesquelles le Colonel Arnaud BELTRAME dont certains d'entre nous ont croisé la route lorsqu'il servait à la Gendarmerie d'Avranches.*

*Parce que nous voulons rendre hommage à ces victimes, mais aussi parce que nous voulons témoigner de notre solidarité à l'égard des élus de cette petite cité et réaffirmer ici notre attachement aux valeurs de la république, je vous remercie mes chers Collègues d'observer un instant de recueillement ».*

**Au nom du Conseil Municipal, Monsieur COQUELIN adresse ses CONDOLÉANCES à :**

✚ **Madame Agnès DOGUET, Agent au Centre Instructeur ADS**, pour le décès de sa soeur, survenu le 23 mars.

✚ **la famille de André AZE**, président du Comité de Jumelage Valognes Stolberg, ancien Président de la Cible valognaise, décédé le 22 mars.

M. COQUELIN précise qu'il a eu l'occasion de lui rendre hommage par l'intermédiaire de Madame GOLSE lors de ses obsèques : *« M. AZE était un homme discret mais très engagé : Président du Comité de Jumelage Valognes / Stolberg, il a beaucoup œuvré également au sein de la Valognaise Sports. Il a été Président de la Cible valognaise pendant de très nombreuses années et il a mené de nombreux jeunes tireurs vers le haut, vers des compétitions nationales et internationales ; c'était un fabricant de champions. C'était un homme droit qui leur apprenait ce qu'est la vie ».*

**Puis il donne les INFORMATIONS suivantes :**

- **Sous-Préfecture de Cherbourg** - Madame **Élisabeth CASTELLOTTI, nouvelle sous-préfète**, a pris ses fonctions le mardi 3 avril. Elle succède à Monsieur Michel MARQUER (M. Fabrice ROSAY, ancien secrétaire général de la Préfecture, ayant assuré l'Intérim)
- **Centre de Secours Principal** - Le Capitaine **Audrey LERICHE**, Chef du CSP Valognes, quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai. Le **Lieutenant Yvan VRAC** revient à Valognes au 1<sup>er</sup> avril comme chef de centre adjoint puis au 1<sup>er</sup> mai très certainement comme Chef de Centre.
- **Amicale du Personnel Communal** - Réélection le 15 mars, de Madame **Huguette VOISIN, Présidente** de l'Amicale du Personnel.
- **Conseil Régional de Normandie** - Attribution des subventions suivantes :
  - ✓ 178 842 € à SNCF Réseau, au titre de l'aide régionale à la poursuite de l'aménagement et la mise en accessibilité de la gare,
  - ✓ 13 500 € à Mme **Ludivine BOULANGER** et 1 155 € à Mme **Mélanie BOUVET** au titre du dispositif régional « Coup de pouce »

Concernant la SNCF, M. COQUELIN précise qu'il a beaucoup œuvré pour ce dossier, car il veut absolument que les quais de la gare soient mis aux normes et qu'un ascenseur soit installé au niveau de la passerelle.

**Il fait part des remerciements de Madame Véronique GRUDET, Présidente de l'Association des Parents d'Élèves et Élèves Majeurs de l'École Municipale de Musique, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.**

**Et des COMMUNICATIONS MUNICIPALES suivantes :**

**✚ Délégation à M. Jean-Marie LOSIO, Conseiller Municipal -**

Par arrêté municipal du 30 mars 2018, prenant effet au 1<sup>er</sup> avril, Monsieur Jean-Marie LOSIO a reçu délégation pour les questions relatives à l'attractivité du territoire, au commerce de proximité et à la démographie médicale.

M. COQUELIN ajoute : « *il a de l'expérience dans le domaine de sa délégation et je pense qu'il a toutes les compétences pour l'assurer. Nous commençons à travailler ensemble* ».

**✚ Site Internet**

Le site Internet est en cours de finalisation. Il sera mis en ligne très prochainement.

Le Maire précise : « **Il ne suffit pas de dire il faudrait. Cela ne se fait pas en un claquement de doigts.** Nous avons l'assistance d'une entreprise spécialisée en matière technique, d'arborescence notamment. Mais ça a été un travail titanesque pour plusieurs personnes de nos services, notamment Damien ARNOULD, responsable du service informatique et Laurence JEANNE, de la Direction générale, pour la rédaction, qui ont fait un travail remarquable ».

Il ajoute que le paiement en ligne sera possible à partir de ce site. « Notre commune sait aussi se moderniser ».

M. RODRIGUEZ remercie le Maire pour cette information. « Là encore, nous découvrons et nous n'aurons pas été associés. Nous découvrirons comme nos concitoyens la version en ligne »

### **Action Cœur de Ville**

Le plan « Action Cœur de Ville » annoncé par le Gouvernement pour accompagner les municipalités dans leurs projets de réhabilitation de centre-ville fixait 4 axes d'interventions : l'ingénierie, le logement, le commerce et les services (5 milliards d'euros sur 5 ans).

Un programme qui, certes, s'adressait en priorité aux villes « pôles d'attractivité hors périmètre des métropoles » dans lesquelles une action de redynamisation est nécessaire.

Les bourgs ruraux et les petites villes ne constituaient donc pas la cible première mais la circulaire ne fixant pas de seuil de population, nous avons fait acte de candidature puisque nous occupons des fonctions de centralité importantes pour le territoire.

Notre dossier avait été présenté à Monsieur le Préfet puis à Madame la Préfète de la Région Normandie.

Je constate qu'aucune commune de notre taille n'a été retenue dans ce programme et je regrette.

Je crains pour ma part que le Gouvernement se désintéresse du monde rural même si le Ministre Jacques MÉZARD annonce une deuxième enveloppe, j'ai peur que les aides soient réservées aux Villes importantes et que l'État fasse preuve d'un manque d'intérêt pour la ruralité.

M. GOUJON demande si le refus a été motivé.

M. COQUELIN répond que non.

M. RODRIGUEZ pense qu'il s'agissait d'une première phase de désignation en 2018, et indique qu'il a lu en ligne les critères d'attribution. « Lors de la deuxième phase, si on a une gouvernance ou une ingénierie à conforter, Valognes n'est peut-être pas retoquée ».

M. SOUBEIRAN demande quelles sont les communes les plus petites qui ont bénéficié de cette enveloppe nationale.

M. COQUELIN fait savoir que les 5 milliards sont bien pour les deux phases et 222 communes sont concernées, à partir de 15 000 habitants. Il précise qu'il y aura peut-être une deuxième enveloppe, que Valognes n'est pas retenu sur

cette première enveloppe. En revanche, il se réjouit que Cherbourg en Cotentin ait été retenu.

Le Communiqué de presse de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en date du 29 mars est remis à chaque Conseiller Municipal.

 **CHPC**

Un rendez-vous est fixé au Ministère de la Santé le jeudi 12 avril à 16 h 30, en présence de M. Valentin, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et de M. Arrivé, Maire de Cherbourg en Cotentin et Président du Conseil de Surveillance du CHPC.

Il ajoute que « *Ce rendez-vous n'est pas celui que nous avions sollicité auprès de la Ministre car sa réponse était : prenez contact avec la Direction de l'ARS. car C'est la demande formulée parallèlement par Sonia KRIMI, députée de Cherbourg qui a abouti à ce rendez-vous, auquel nous irons mais je ne suis pas sûr que nous serons accueillis par des personnes en capacité de nous répondre* ».

 **Venue à Valognes de M. Grégory GALBADON, Député, le lundi 16 avril -**

Une invitation a été adressée récemment aux Conseillers Municipaux, pour une présentation du Conseil Municipal à 11 h 30, suivie d'un cocktail déjeunatoire.

M. COQUELIN demande à ses Collègues - si ceux-ci n'ont pas encore répondu - d'indiquer en fin de réunion s'ils seront présents à cette petite manifestation.

 **Réunions municipales -**

- **Réunion du groupe de travail pour l'examen des subventions de fonctionnement, le jeudi 19 avril à 18 heures.**
- **Réunion « toutes commissions »** en présence de représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, pour **la présentation par M. LE YEUC'H, responsable de IGC INEA, du projet de réhabilitation des salles du Château et construction d'un bâtiment d'animation et d'information, le jeudi 3 mai à 18 heures -** salle Henri Cornat.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le lundi 11 juin à 18 heures.**

 **Procès-verbal du Conseil Municipal.**

Le procès-verbal de la réunion du 26 février, adressé aux Conseillers Municipaux à l'appui de leur convocation à la présente séance, est approuvé à l'unanimité.

.....

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le MAIRE informe l'Assemblée que, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, reçue à la Sous-Préfecture de Cherbourg le 18 avril suivant, donnant délégation au Maire pendant la durée du mandat, de décider de la passation et du règlement des marchés selon la procédure adaptée, et des accords-cadres

en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci a pris les décisions suivantes :

[Extrait de la décision n° 07 du 19 février 2018](#)

**Transfert des ateliers municipaux vers le Centre technique des Cordeliers**  
**Construction d'un bâtiment industriel**

*Considérant les résultats de la consultation suite à l'appel public à la concurrence lancé le 23 novembre 2017,*

Passation d'un marché selon la procédure adaptée avec les **entreprises suivantes** :

- lot n° 1 : désamiantage  
Société AB DÉSAMIANTAGE de Lessay  
Pour un montant de 5 922,00 € TTC
  
- lot n° 2 : terrassement - VRD - espaces verts - démolition  
Société SAS MAUROUARD de Valognes  
Pour un montant de 116 555,62 €TTC
  
- lot n° 3 : gros oeuvre  
Société LEDUC SAS de Virandeville  
Pour un montant de 340 067,35 € TTC
  
- lot n° 4 : charpente métallique  
Société DEMY de Ernée (53500)  
Pour un montant de 125 638,08 TTC
  
- lot n° 5 : couverture - étanchéité  
Société d'étanchéité du Bocage de Villers Bocage (14310)  
Pour un montant de 90 213,23 € TTC

- lot n° 6 : bardages  
Société CORBET ÉTANCHÉITÉ de Agneaux  
Pour un montant de 79 571,30 € TTC
  
- lot n° 7 : menuiseries extérieures aluminium  
Société AMC FOLLIOT de Valognes  
Pour un montant de 3 439,62 € TTC
  
- lot n° 8 : serrurerie - portes sectorielles  
Société AMC FOLLIOT de Valognes  
Pour un montant de 72 270,29 € TTC

[Extrait de la décision n° 08 du 1<sup>er</sup> mars 2018](#)

[Aménagement d'un parc de stationnement rue de Gréville  
et mise en sécurité des abords de l'école Léopold Delisle et de la rue des écoles](#)

*Considérant les résultats de la consultation suite à l'appel public à la concurrence lancé le 4 janvier 2018,*

Passation d'un marché selon la procédure adaptée avec l'entreprise COLAS IDFN - agence LASNON de Brix, pour les montants suivants :

- 131 581,48 € TTC (tranche ferme + prestation supplémentaire éventuelle n°1)
- 45 712,56 € TTC (tranche optionnelle n°1 + PSE N 2)
- 21 085,07 € TTC (tranche optionnelle n° 2)

[Extrait de la décision n° 09 du 14 mars 2018](#)

[Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction et la réhabilitation de bâtiments  
dans le cadre du transfert des ateliers municipaux vers le Centre technique des  
Cordeliers](#)

*Considérant la nécessité de confier une mission complémentaire (mission OPC) pour la conduite du chantier du DCE n° 1 au groupement HAMON Architecte : BE BECB,*

Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement HAMON Architecte : BE BECB de Betton (35830), pour un montant de 6 000,00 € TTC.



Extrait de la décision n° 10 du 14 mars 2018

**Transfert des ateliers municipaux vers le Centre technique des Cordeliers**  
**Construction d'un bâtiment industriel**

*Considérant les résultats de la consultation suite à l'appel public à la concurrence lancé le 23 novembre 2017,*

Passation d'un marché selon la procédure adaptée avec l'entreprise suivante :

- lot n° 9 : électricité - courants forts et faibles - plomberie - chauffage - ventilation
- Société LAFOSSÉ ÉLECTRICITÉ de Condé sur Vire**  
**Pour un montant de 75 000,00 € TTC**

Extrait de la décision n° 11 du 16 mars 2018

**Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de la toiture du musée de Thieuville,**  
**à l'étanchéité des souches de cheminées, ainsi qu'au traitement des charpentes bois**

Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Stéphane Watrin de Catteville, pour un montant de 6 483,47 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**ENTÉRINE** les décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et classées au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Valognes.

.....  
2018 - 09/04 - 01

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES DANS LE CADRE DES PROCÉDURES D'ÉLABORATION DU PLUi CŒUR COTENTIN : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SUIVI**

Par délibération n°2017-248 en date du 7 décembre 2017, le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires, Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin portant définition :

- des objectifs poursuivis par chacun des PLUi ;
- des modalités de concertation avec la population ;
- des modalités de collaboration avec les communes concernées.

De plus, dans un objectif de cohérence entre tous les PLUi, les modalités de collaboration avec les communes des quatre PLUi antérieurement prescrits de Douve-Divette, Cœur Cotentin, La Hague et Les Pieux, font l'objet d'une harmonisation à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Par ces motifs, les modalités de collaboration avec les communes regroupées au sein de chacun des sept PLU infracommunautaires s'organisent autour de trois instances :

- **Le comité de suivi** : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second librement choisi au sein du conseil municipal.
- **Le comité de pilotage** : constitué de plein droit lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus.
- **Le comité de cohérence** : regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaires appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

**La commune de Valognes doit ainsi désigner deux représentants qui participeront au comité de suivi du PLUi Cœur Cotentin.**

-----

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin issue de la fusion des communautés de communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur de Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Église, de la Saire, et l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5216-5 I 2° portant compétence de la communauté d'agglomération en plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

**Vu** la délibération n°2017-158 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 29 juin 2017 autorisant la demande de dérogation préfectorale afin de d'élaborer trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires ;

**Vu** la dérogation préfectorale au principe d'unicité du PLUi accordé à la Communauté d'Agglomération du Cotentin du 21 septembre 2017 ;

**Vu** la délibération n°2017-248 du 7 décembre 2017 prescrivant l'élaboration de trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires : PLUi Nord Cotentin, PLUi Est Cotentin et PLUi Sud Cotentin ;

**Vu** l'exposé des motifs susvisé ;

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration Générale réunie le 4 avril 2018, le Conseil municipal est appelé, après avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **CONVIENT des modalités de collaboration entre communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi Cœur Cotentin,**

o Par la constitution d'un comité de suivi comprenant 2 élus de chaque commune historique inscrite dans le périmètre du PLUi

- **DIT** que conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

- **ET DÉSIGNE au Comité de suivi :**

o **Monsieur Jacques COQUELIN**, Maire, Membre titulaire du conseil communautaire,

o **Monsieur Jacky MOUCHEL**, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme.

Mme DESRUES fait remarquer à M. COQUELIN : « *vous allez avoir une casquette supplémentaire. Pour pouvoir être capable de tout faire il faut avoir un certain don d'ubiquité* ».

M. COQUELIN : « *je sens une certaine ironie, mais je vous rassure, je tiens le coup. Je travaille beaucoup, de 7 h 30 à 21 h 00/ 21 h 30* »

Mme DESRUES pense que d'autres conseillers auraient pu le faire.

M. COQUELIN fait remarquer qu'il est essentiel que le Maire s'intéresse au PLU qui s'applique dans sa commune pendant de nombreuses années.

-----  
2018 - 09/04 - 02

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : PRISE DE LA  
COMPÉTENCE FACULTATIVE « AMÉNAGEMENT ET GESTION DE LA  
VOIE DE CONTOURNEMENT SUD DES PIEUX » - AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

En séance du 1<sup>er</sup> février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ».

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la prise de cette compétence qui doit être votée à la majorité qualifiée des communes membres.

Cette majorité est atteinte si la moitié au moins des communes représentant les 2/3 de la population ou au moins les 2/3 des communes représentant la moitié de la population se sont prononcés dans le délai de trois mois. A défaut, l'avis de la commune est réputé favorable à l'expiration de ce délai.

Monsieur le Maire expose que suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex-Communauté de Communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Ce projet, qui était financé par l'ex-Communauté de Communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations Grand Chantier.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de La Hague et de la Côte des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse) et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

Il s'agit d'une opération portée par l'ex-Communauté de Communes des Pieux depuis 2008 avec une première concertation engagée en 2013 qui a conduit à des modifications du projet notamment le passage à 70 km/h qui a permis de modifier la géométrie de la voie, induisant une diminution des terrassements et donc de l'impact environnemental ainsi qu'une réduction significative du coût de construction.

Actuellement, le dossier avant-projet est en cours de constitution. Cette opération a fait l'objet d'une analyse au cas par cas par la DREAL qui a demandé une étude d'impact au titre du code de l'Environnement. Une phase de concertation et d'échanges sera donc menée par la Communauté d'agglomération, si elle a la compétence, sur le projet avant sa finalisation.

Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex-Communauté de Communes des Pieux.

Conformément aux principes fixés par la charte de poursuivre les opérations décidées et financées par les anciens EPCI, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la prise de cette compétence par la Communauté d'Agglomération.

M. RODRIGUEZ prend la parole : « *cette délibération interroge sur la façon dont la Communauté d'Agglomération se constitue, avec des communautés de communes plus riches que d'autres. Nous nous retrouvons devant un problème : Les Pieux est la seule commune qui a refusé de s'intégrer à la commune nouvelle de la Hague. On a bien compris la solidarité, nécessaire dans cette phase de structuration. Cela pose la question sur le projet lui-même. Donner la compétence à l'agglomération, c'est aussi donner la possibilité que le projet se réalise. On devra se prononcer sur quelque chose dont on ne connaît pas bien les tenants et les aboutissants. Quelle suite sera donnée à ce projet ? Cela interroge aussi sur le fait que d'autres voies de contournement pourraient être prises par la CaC (contournement ouest de Cherbourg ou contournement est de Valognes) ?* »

M. COQUELIN pense que « *cette délibération n'engage pas la Communauté d'agglomération sur d'autres projets routiers mais celui du contournement des Pieux avait été acté et budgété par l'ancien EPCI et c'est à ce titre qu'il doit être abordé par la nouvelle communauté d'agglomération.*

*Par ailleurs, ce contournement des Pieux va aussi faciliter l'accès à l'EPR et cela va apporter une manne financière sur l'ensemble du Département ; c'est aussi synonyme de rentrée financière importante pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Je crois que ce serait dommage de s'interdire cette rentrée financière ».*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir à un vote à main levée, lequel donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de votants :	27

POUR :	22
CONTRE :	1 (M. Didier GOUJON)
ABSTENTIONS :	4 (MM. Jean-Paul LEDU, Fabrice RODRIGUEZ, Mesdames Sylvie HERVIEU et Ingrid DESRUES)

-----  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Cotentin en date du 1<sup>er</sup> février 2018 décidant la prise de compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »,

**Vu** le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Cotentin en date du 7 mars 2018 sollicitant l'avis du conseil municipal,

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration Générale réunie le 4 avril 2018, le Conseil municipal, après avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,

**ÉMET** un avis favorable à la prise de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux » par la Communauté d'agglomération du Cotentin.

-----  
2018 - 09/04 - 03 a

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la modification du tableau des emplois communaux afin de permettre la nomination sous statut de deux Agents affectés sur un poste permanent.

- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (29 heures/semaine) au sein des établissements scolaires.
- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet au sein du service Cadre de vie -Environnement.

La date d'effet de ces dispositions est fixée au 1<sup>er</sup> Mai 2018.

-----  
Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

.....  
2018 - 09/04 - 03 b

### **PASSATION ET RENOUELEMENT DE CONTRATS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la passation d'un contrat de travail avec Mme Chloé GUILLAUME recrutée en qualité d'Attaché de conservation du patrimoine, au sein de la Direction

Culture-Patrimoine afin de poursuivre les actions engagées pour redynamiser le Musée Régional du Cidre et mettre en place de nouveaux projets, notamment la conservation et la mise en valeur des différentes collections. Le contrat de l'Intéressée sera établi pour une durée d'une année à compter du 16 Avril 2018 et la rémunération sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Attaché de conservation du patrimoine (indice brut : 434 ; indice majoré : 383).

L'autorisation de procéder au renouvellement du contrat de travail de Mme Manon EUSTACHE recrutée en qualité d'Assistante administrative au service social est également sollicitée pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2018. La rémunération de l'Intéressée sera fixée sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon de l'emploi de Rédacteur territorial (indice brut : 373 ; indice majoré : 344).

-----

Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la passation et le renouvellement de contrats de travail, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

.....  
2018 - 09/04 - 03 c

### **RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 prévoit la possibilité pour les Collectivités Territoriales de recruter des Agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels.

Ces emplois doivent être créés par décision de l'organe délibérant et la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Le Conseil Municipal est appelé chaque année à autoriser le Maire à procéder au recrutement de personnel non titulaire dans les Services Municipaux afin de faire face aux besoins temporaires des services, selon la répartition suivante, tous les postes créés n'étant pas obligatoirement pourvus.

Grade	Nombre d'emplois
Adjoint technique	5
Adjoint d'animation	5
Adjoint administratif	2
Adjoint du patrimoine	1
Animateur	1
Assistant d'Enseignement Artistique	1

Les Intéressés seront affectés aux installations et équipements municipaux et seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon des grades concernés selon la nature de l'emploi occupé.

-----  
Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le recrutement de personnel non titulaire, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018.

.....  
2018 - 09/04 - 03 d

### **RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'afin d'assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la période estivale compte tenu des congés annuels du Personnel, le Conseil Municipal est appelé chaque année à autoriser le recrutement de personnel saisonnier, l'objectif étant maintenu de limiter les recrutements aux besoins incontournables.

Les emplois concernés sont répartis dans les différents services municipaux :

Services concernés	Grade	Nombre d'emplois
Services techniques	Adjoint technique	10
Service des sports	Adjoint technique	1
Service culturel	Adjoint administratif	2
Entretien des locaux municipaux	Adjoint technique	5

Monsieur le Maire précise que la rémunération des Intéressés sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon des grades concernés, en fonction de la nature de l'emploi occupé.

-----  
Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le recrutement de personnel saisonnier, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.



Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018.

M. GOUJON rappelle qu'un organigramme complet des services municipaux avait été remis aux Elus en début de mandat. Il souhaite qu'un organigramme mis à jour puisse leur être diffusé.

M. COQUELIN répond favorablement à cette demande.

M. SOUBEIRAN demande quelle est la durée pour les emplois non titulaires et le personnel saisonnier.

M. COQUELIN répond que pour les emplois non titulaires, ce sont des remplaçants qui viennent le temps du remplacement (congé de maternité par exemple). Pour les saisonniers, c'est durant l'été et en général un mois maximum, sauf si une seule et même personne doit assurer la mission. *« Cela permet de prendre plus de jeunes en recherche de travail temporaire. En règle générale, on essaie aussi de faire plaisir aux enfants des Elus et des agents municipaux ».*

.....  
2018 - 09/04 - 03 e

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE VALOGNES AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2012, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la participation de la Ville de Valognes au financement de la protection sociale complémentaire du personnel municipal pour le risque santé.

Le montant mensuel de cette participation pour les Agents ayant souscrit à un contrat labellisé a été fixé en fonction de la composition familiale à savoir :

- 15 € pour l'agent,
- 12 € pour le conjoint
- 7 € par enfant.

Etant particulièrement sensibilisé aux enjeux de la protection sociale complémentaire, Monsieur le Maire propose de revaloriser à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018, le montant de la participation accordée pour l'Agent à hauteur de **20 €**, celui accordé pour le conjoint et les enfants restant inchangé.

-----  
M. COQUELIN précise qu'il s'agit de s'aligner sur les tarifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la revalorisation de la participation de la Ville de Valognes au financement de la protection sociale complémentaire du personnel municipal à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018, selon les conditions présentées par Monsieur Le Maire.

.....  
2018 - 09/04 - 03 f

### **REMBOURSEMENT AU PERSONNEL MUNICIPAL DES HONORAIRES POUR LES VISITES MEDICALES D'APTITUDE A LA CONDUITE AUTOMOBILE**

Dans le cadre du renouvellement des permis de conduire poids-lourds du Personnel municipal, la ville de Valognes prend en charge les honoraires médicaux auprès des Médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude physique.

Il s'avère que les médecins agréés sollicités ces dernières semaines ont fait savoir qu'ils n'acceptaient plus le règlement de leurs honoraires par mandat administratif, au regard de la lourdeur de leurs tâches administratives.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement aux Agents municipaux des honoraires réglés aux Médecins agréés.

-----

Sur avis favorable de la Commission Finances-Développement local-Administration générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le remboursement des visites médicales du Personnel auprès des Médecins agréés, selon les conditions présentées par Monsieur le Maire.

.....  
2018 - 09/04 - 04 a

### **CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS MUNICIPAUX**

#### **Communauté d'Agglomération du Cotentin - Réseau Lire@coeur Médiathèques du Réseau Cœur Cotentin**

#### **TARIFS « CARTE PERDUE » ET RAPPELS POUR RETARD**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques du Cœur du Cotentin, il convient d'harmoniser les tarifs des huit médiathèques-bibliothèques Lire@coeur à partir du 1er

janvier 2018 notamment pour les cartes d'abonnement perdues et les amendes pour retard de restitution.

Les tarifs votés par le Comité de pilotage du Réseau de lecture partagée, sont les suivants :

- Carte perdue : 10 €
- Rappels pour retard :
  - 1<sup>er</sup> rappel de relance : après 30 jours de retard.
  - 2<sup>ème</sup> rappel : après 45 jours de retard, 5 € d'amende.
  - 3<sup>ème</sup> rappel : après 60 jours de retard, 10 € d'amende.

-----

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**APPROUVE** les tarifs susvisés, permettant l'harmonisation dans les huit médiathèques-bibliothèques du réseau Lire@coeur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

---

2018 - 09/04 - 04 b

## **CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS MUNICIPAUX**

### **PASS CULTUREL - MODALITÉS DE DÉLIVRANCE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin d'harmoniser l'ensemble des offres culturelles proposées par la ville de Valognes il a été créé un PASS CULTUREL en lieu et place de la carte de la médiathèque Julien de Laillier par délibération du conseil municipal du 2 avril 2015.

Ce Pass culturel était matérialisé par une carte personnelle au visuel de la saison culturelle en cours et permettait :

- L'emprunt de documents à la médiathèque municipale Julien de Laillier.
- L'accès gratuit une fois par an aux musées municipaux, puis à un tarif réduit
- De bénéficier gratuitement d'internet dans les structures municipales qui le proposent
- De bénéficier d'un tarif préférentiel sur les spectacles de la saison culturelle

Suite à la création du réseau Lire@coeur, il convient de réviser les modalités de souscription du Pass culturel.

Il est ainsi proposé de délivrer gratuitement le pass culturel à tout Valognais détenteur de la carte Lire@coeur souscrite à la médiathèque de Valognes.

-----

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**VALIDE** la délivrance à titre gratuit du Pass Culturel pour tout détenteur Valognais de la carte Lire@coeur souscrite à la Médiathèque de Valognes.

---

2018 - 09/04 - 04 c

## **CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS MUNICIPAUX**

### **MUSÉE RÉGIONAL DU CIDRE**

Le Musée Régional du Cidre est partenaire d'opérations nationales, régionales, départementales ou municipales comme la Nuit des Musées ou les Journées du Patrimoine.

Ces manifestations participent à l'image et à la dynamique du musée.

C'est pourquoi il est proposé la gratuité du Musée Régional du Cidre :

- Le 1<sup>er</sup> Vendredi de chaque mois
- Lors de la Nuit des Musées
- Lors des Journées du Patrimoine
- Lors de manifestations municipales

Par ailleurs, il convient d'établir un forfait pour les visites guidées pour les groupes de 10 à 30 personnes : 120 € - (au-delà - 2<sup>ème</sup> groupe).

Enfin, il est proposé d'instaurer un tarif de groupe, sans visite guidée, à partir de 10 personnes : 3,50 € / par personne.

-----

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**ENTÉRINE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, la gratuité des musées les jours énoncés ci-dessus, le forfait groupe visite guidée et le tarif groupe.

2018 - 09/04 - 04 d

**TARIFS MUNICIPAUX 2018 -**

**CRÉATION D'UN TARIF POUR LES PLAQUES DU JARDIN DU SOUVENIR**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite à la création d'un espace de dispersion des cendres au cimetière Saint-Malo et considérant la demande des familles des défunts d'installer des plaques nominatives sur les colonnes du souvenir, Monsieur le Maire propose d'instaurer le tarif suivant :

TAXES FUNÉRAIRES	TARIF UNIQUE
-Plaque nominative au Jardin du Souvenir	20 €

-----

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission « Finances - Développement Local - Administration Générale » réunie le 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**APPROUVE** cette disposition tarifaire relative à la mise en place de plaques au Jardin du Souvenir du cimetière Saint-Malo à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

-----

2018 - 09/04 - 05

**CAMPING MUNICIPAL - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur le Maire informe ses Collègues, qu'afin d'actualiser le Règlement Intérieur du camping municipal avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 17 février 2014, une nouvelle rédaction est proposée à l'Assemblée.

Par ailleurs, ce règlement intérieur intègre la perception à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'une taxe de séjour perçue par la Ville pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et du Conseil Départemental de la Manche, conformément aux dispositions de la délibération n° 2017-019 du Conseil communautaire.

Ce règlement sera affiché à l'entrée du camping, précisant ainsi les conditions d'admission, les consignes de sécurité et les responsabilités des campeurs lors de leur séjour.

-----

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 3 avril 2018, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le règlement modifié du camping municipal « Le Bocage ».

.....  
2018 - 09/04 - 06

**ÉLARGISSEMENT DE LA CHASSE DE LA BLANCHERIE -  
ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les riverains demeurant lieu-dit « La Lande de Beaumont », chasse de la Blancherie sollicitent l'élargissement de la voie suite à des difficultés d'accès de certains types de véhicules liées au rétrécissement constaté en bordure de la parcelle cadastrée section AE n° 468.

Dans le cadre de cet aménagement, Monsieur et Madame Alain LEFILLIATRE, propriétaires de ladite parcelle, ont été informés que la Ville de Valognes serait intéressée par l'acquisition, pour l'euro symbolique, d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup> afin d'élargir la Chasse de la Blancherie, lesquels ont donné leur accord par courrier en date du 25 février 2018.

La Ville de Valognes s'engage à prendre en charge la réalisation d'une clôture et le soutènement à hauteur de 80 à 90 cm environ afin de permettre la création d'un trottoir permettant la sécurisation du cheminement des piétons le long de ce nouvel aménagement ainsi que les frais de géomètre et d'acte.

Monsieur le Maire propose donc à ses Collègues d'acquérir, pour l'euro symbolique, une bande de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée section AE n° 468 en vue de l'élargissement de la Chasse de la Blancherie.

-----  
Après avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 3 avril 2018, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition, aux conditions exposées ci-dessus, d'une bande de terrain, cadastrée section AE n° 468, appartenant à Monsieur et Madame LEFILLIATRE Alain, domiciliés à Valognes - 8 chemin du Long Clos, d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup>, afin de permettre l'élargissement de la Chasse de la Blancherie.
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier et en particulier l'acte authentique de vente dont la rédaction sera confiée à Maître Edouard ESPIE, Notaire à VALOGNES et le document de bornage, lequel sera confié à la SARL Cabinet DROUET, Géomètre-Expert à VALOGNES ; les frais d'acte et de géomètre étant pris en charge par la Ville de Valognes.

## MÉDIATHÈQUE JULIEN DE LAILLIER -TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de mieux adapter l'offre municipale aux pratiques et aux attentes des usagers, des travaux d'extension et de rénovation de la médiathèque Julien de Laillier sont envisagés.

Pour réaliser ce projet, un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le Cabinet Piard Architecte de Valognes.

Les travaux pourraient être effectués en deux tranches :

- 1<sup>ère</sup> tranche : extension de l'établissement sur la galerie d'arcades de la rue Henri Cornat,
- 2<sup>ème</sup> tranche : rénovation de la salle de lecture attenante.

Le coût prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> tranche est estimé à 255.000 € HT.

Dans le cadre du concours particulier « Bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation (DGD) l'état accorde aux collectivités territoriales des aides destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques.

La DRAC assure l'instruction des dossiers.

La Ville de Valognes peut donc déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Normandie afin de solliciter une aide de l'État.

Enfin, ce projet peut faire l'objet d'une inscription au titre du contrat Pôle de Services conclu avec le Conseil Départemental.

-----  
M. GOUJON intervient : « nous sommes favorables à ce dossier puisqu'une bibliothèque est importante dans une ville.

En revanche, sur la méthode, quand nous votons une subvention, nous validons le fait que le programme de l'opération est cohérent. Ici, sur quels éléments d'informations précis vus en commission (esquisses, plans, ...) les Conseillers municipaux peuvent-ils s'appuyer pour penser que ce projet est cohérent et pertinent ?

Concernant le financement, où peut-on retrouver la dépense prévisionnelle dans la section d'investissement, dans le document du budget ? On retrouve 100 000 € en page 21, ce qui ne correspond pas au montant indiqué de 255 000 €. S'agissant d'argent public, ce projet, qui est majeur, aurait dû apparaître dans une opération individualisée ».

M. COQUELIN précise qu'il s'agit d'un complément.

M. GOUJON reprend : « c'est noté nulle part. Il faut aller piocher dans les budgets précédents, c'est le flou total. Ce n'est pas facile pour un conseiller municipal qui ne connaît pas le dossier, qui n'a pas la lecture assidue du budget. »

Il estime que ce manque récurrent de méthode et de lisibilité ne facilite pas le travail des conseillers et démontre le peu de considération envers ceux-ci.

Mme GOLSE convient qu'en commission culture, elle aurait souhaité présenter le projet avant de faire la demande de subvention. *« Nous avons dû refaire une étude sur le sol. L'architecte a dû refaire un budget. Je n'ai pas l'esquisse technique ; je ne peux donc pas vous la présenter. J'inviterai M. PIARD à présenter le projet.*

*Au sujet du financement, on a bien l'argent puisqu'une somme de 100 000 € a été notée en supplément.*

*De plus, nous avons des délais à respecter pour solliciter les subventions. De toute façon, les travaux ne sont pas une grande transformation ».*

M. GOUJON fait remarquer que c'est un projet non récent et qu'aucune esquisse n'a jamais été présentée. Il ajoute que ce n'est pas un petit aménagement car cela représente quand même une dépense de 250 000 €. *« On peut aussi ne plus poser de questions mais à quoi servons-nous ? ! ».*

M.COQUELIN pense que *« c'est beaucoup plus profond que le seul fait de la médiathèque. Je suis surpris que la question soit posée par un conseiller municipal d'expérience »*

Le Maire explique : *« Pour lancer un marché, il faut avoir en face le financement : nous votons donc une somme pour un projet. Puis, au fur et à mesure de l'avancée des études, on se rend compte qu'il faut rajouter de l'argent pour pouvoir passer les marchés, il faut alors parfois des décisions modificatives au cours de l'exercice ou on le fait en reports d'une année sur l'autre. Pour solliciter les subventions il faut une dépense en face.*

*Pour ce dossier, le financement est bien prévu (en complément des sommes inscrites l'an dernier) ».*

M. SOUBEIRAN intervient à son tour : *« Je suis très surpris que, dans une délibération factuelle, formelle, officielle, il n'y ait aucun élément (pas de programme ni d'esquisse) qui permette à ceux qui ne participent pas aux commissions mais qui vont quand même voter, d'avoir le moindre avis. Une partie de ma vie, j'ai travaillé dans le bâtiment. Je découvre qu'il y a beaucoup de choses qui sont très peu documentées. Si quelqu'un a annoncé la somme de 250 000 €, c'est que des études ont été effectuées. Il y a donc eu un programme. Je reste surpris sur ce peu de documents ».*

M. COQUELIN explique *« Il y a deux temps : le financement et le projet lui-même. Il faut toujours un financement pour engager tout marché. Ce soir, vous ne vous prononcez pas sur le dossier en lui-même mais sur la possibilité de demander des subventions. Bien évidemment, nous reviendrons sur le projet. Nous procédons toujours de la même manière ».*

Il ajoute par ailleurs que la Majorité a bien travaillé sur les dossiers lors d'un séminaire.

M. GOUJON conclut alors : *« il y a ceux qui peuvent être informés et les autres non ! ».*



M. COQUELIN : « *tous les conseillers sont informés avant de voter* ».

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le jeudi 1er mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**SOLLICITE** les concours financiers de l'Etat, du Conseil Départemental de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie afin de mener à bien les travaux d'extension et de rénovation de la médiathèque Julien de Laillier.

---

2018 - 09/04 - 08

### **MÉDIATHÈQUE JULIEN DE LAILLIER - PRÊT DE TABLETTES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du développement de la lecture publique, la médiathèque municipale de Valognes souhaite proposer aux usagers un service de prêt de tablettes afin de découvrir la lecture sur support numérique.

Un seul prêt de tablettes par carte d'abonnement serait possible à la fois.

La durée de prêt se ferait pour quatre semaines maximum et s'effectuerait au bureau de prêt de la section adultes de la médiathèque, après signature et acceptation d'une charte.

L'utilisateur qui égarerait ou détériorerait tout ou partie du matériel emprunté s'engagerait à le rembourser, à savoir :

- Tablette Asus 10' : 179 €
- Etui de protection : 29 €
- Chargeur secteur tablette : 19,99 €

-----

M. SOUBEIRAN fait remarquer « *qu'on touche à du matériel fragile : doit-on envisager d'avoir une assurance complémentaire ? cela pourrait être plus pertinent que de demander un remboursement* ».

Mme GOLSE répond qu'on peut aussi se retrouver avec des impayés, mais c'est un petit risque.

M. COQUELIN conclut que c'est pour responsabiliser les emprunteurs.

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1er mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**VALIDE** les conditions du prêt de tablettes à la médiathèque municipale Julien de Laillier dans le but de faire découvrir la lecture sur support numérique, selon les modalités précitées.

---

2018 - 09/04 - 09

**ÉGLISE NOTRE-DAME D'ALLEAUME - RESTAURATION DE LA STATUE  
« VIERGE DE CRUCIFIXION »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la restauration de la statue « Vierge de Crucifixion », située dans l'église Notre-Dame d'Alleaume.

Selon le devis établi par Nathalie ALLAIN & Frédéric ROUCHET, restaurateurs de sculptures à Granville, ces travaux sont estimés à **2 832€ TTC**.

La statue étant inscrite au titre des monuments historiques depuis le 21 juillet 1976, la Ville de Valognes sollicitera en conséquence, les concours financiers du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie.

-----  
Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1er mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la réalisation des travaux de restauration de la statue « Vierge de Crucifixion » de l'église Notre-Dame d'Alleaume, par Mme Nathalie ALLAIN & M. Frédéric ROUCHET, restaurateurs de sculptures à Granville pour un montant de **2 832 € TTC**,
- **SOLLICITE** les concours financiers du Conseil Départemental de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie.

---

2018 - 09/04 - 10

**ANIMATIONS ESTIVALES 2018**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre du programme d'actions culturelles, différents spectacles et concerts seront organisés cette année sur le territoire de Valognes durant la période estivale avec le programme suivant :

**LES ESTIVALES 2018**

La quinzième édition des Estivales, spectacles gratuits tout public, se déroulera les vendredis 6, 20 et 27 juillet à 18 h 00 place Vicq d'Azyr.

### **EXPOSITION ESTIVALE**

Fred Lutz, artiste résidant dans le cœur de la Hague, aura carte blanche pour la réalisation de l'exposition estivale 2018

### **FESTIVITES DU 13 JUILLET**

Dans le cadre des festivités du vendredi 13 juillet, un spectacle animera le début de soirée qui sera clôturé par un feu d'artifice.

### **LECTURE THÉATRALISÉE**

Pour la quatrième édition de ces lectures, la ville de Valognes en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, propose « Une Page d'histoire de Barbey » mettant magnifiquement en scène Valognes. Cette lecture, faite par le théâtre en partance Les Embruns, aura lieu le mercredi 29 août à 21 h 00 à l'Hôtel-Dieu.

### **PARTIR EN LIVRE**

Pour la quatrième année, les bibliothécaires de la médiathèque proposeront des animations en extérieur au jardin Anne Heinis entre le 11 et le 22 juillet 2018 dans le cadre de la quatrième édition de la grande fête du livre pour la jeunesse, mise en place par le centre national du livre sous l'égide du Ministère de la Culture.

### **LE KIOSQUE**

Réouverture estivale du kiosque durant l'été 2018.

Du 9 juillet au 10 août, du lundi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 00, jeux, magazines et livres seront à disposition du public dans le jardin public Anne Heinis.

-----

M. COQUELIN fait remarquer qu'il s'agit d'un programme divers et varié. Il espère que les spectacles du vendredi en juillet auront toujours autant de succès.

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le programme d'actions culturelles estivales 2018
- **AUTORISE** Monsieur Jacques COQUELIN, Maire de Valognes ou Madame Anne-Marie GOLSE, Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine culturel et au fonctionnement de la bibliothèque municipale Julien de Laillier et de l'Hôtel-Dieu :
  - **à signer** les contrats et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme estival 2018,

- **à réaliser** l'ensemble des éléments de communication relatifs à la mise en place de cette saison estivale 2018,
- **à solliciter** l'ensemble des partenaires et prestataires nécessaires à la mise en place de ce programme estival 2018.

---

2018 - 09/04 - 11

## COMMUNICATION CULTURELLE - CHOIX DU GRAPHISTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la saison culturelle de la ville de Valognes est l'un des axes majeurs de la politique culturelle municipale.

La programmation y est diversifiée : musique, arts de la rue, théâtre, littérature, peinture, photographie seront présentés lors de concerts, spectacles, expositions, prix littéraire, dans des lieux de plus en plus investis par les Valognais : Hôtel-Dieu, bibliothèque, salle du château ou en centre ville.

Comme chaque année, le service culturel éditera une plaquette reprenant l'ensemble de la saison 2018-2019.

Pour la réalisation de ce projet, trois graphistes ont été consultés par courrier du 9 janvier 2018, pour une proposition sur la base d'un cahier des charges. Il s'agit des professionnels suivants : **Ewen PRIGENT**, **Mélissa LANGLOIS**, et **Violaine DE CAZENOVE**.

-----

Après examen par sa Commission Culture-Patrimoine réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**AUTORISE** Monsieur Jacques COQUELIN, Maire de Valognes ou Madame Anne-Marie GOLSE, Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine :

- **à signer** les contrats et conventions nécessaires à la mise en place du programme d'actions culturelles.
- **à signer** un contrat de prestation avec **Ewen PRIGENT** pour la réalisation des éléments de communication.
- **à réaliser** l'ensemble des éléments de communication relatifs à la mise en place de cette saison.
- **à solliciter** l'ensemble des partenaires et prestataires nécessaires à la mise en place de ce programme d'actions culturelles.

2018 - 09/04 - 12

**CINÉMA TRIANON - PRÉSENTATION DU PROJET ET AUTORISATION À  
DONNER AU MAIRE POUR DATER, SIGNER ET DÉPOSER LES  
AUTORISATIONS D'URBANISME**

Au titre de la mise en accessibilité des ERP, d'importants travaux de gros œuvre sont envisagés afin de permettre l'accès du cinéma Trianon aux personnes à mobilité réduite.

La salle de projection se trouve en dessous du niveau de la chaussée ; elle est distribuée par deux escaliers latéraux depuis le hall d'accueil du public et affiche une forte déclivité, supérieure à 5%.

Afin d'effectuer cette mise aux normes, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecte Jérôme PIARD. A l'issue de l'étude de faisabilité réalisée par le maître d'œuvre, il est proposé de desservir la salle depuis le hall d'accueil par une plateforme élévatrice, via un sas acoustique, moyennant le percement du mur contre lequel est implanté l'actuel guichet. Les trois premiers rangs de fauteuils seront ainsi supprimés et une aire plane aménagée en lieu et place.

Cette solution permet au public porteur d'un handicap, de prendre part à la projection au sein même du public valide. En effet, équipée de fauteuils, l'aire plane créée permettra aux personnes à mobilité réduite d'assister aux projections, éventuellement accompagnées. L'espace créé disposera de 6 emplacements accessibles réservés aux fauteuils et la capacité d'accueil du cinéma sera de 245 personnes.

En outre, un réagencement complet du hall d'accueil et du guichet est prévu incluant la création de toilettes « handicapés ». Le projet intègre également la refonte des ouvrants et cheminements extérieurs et l'installation d'une rampe d'accès.

L'ensemble de ces travaux représentent une dépense estimative de 204 662,50 € HT soit 245 595,00 € TTC.

-----  
M. GOUJON rappelle que le projet a été examiné en commission. Ce qui l'a frappé, c'est la différence entre l'estimatif initial de 60 000 € et l'estimatif actuel (4 fois cette somme).

M. COQUELIN répond que les estimations sont en général réalisées par des Cabinets. Les changements et les reports sont dus à des raisons souvent très techniques. Les travaux sont parfois plus difficiles que prévu. Parfois aussi les commissions veulent modifier le projet. C'est pourquoi ça traîne en longueur. *« Je suis heureux que le cinéma puisse accueillir les personnes en situation de handicap même si les travaux seront peut-être plus longs et devront attendre la période la moins pénalisante pour l'exploitant ».*

M. GOUJON : « le document d'accessibilité nous convient tout à fait. On a eu des explications, et on a une visibilité sur 6 ans ».

M. COQUELIN conclut : « quand il est possible de travailler en AP/CP, nous le faisons systématiquement. Cela permet d'avoir une programmation d'un chantier sur plusieurs années et d'abonder sur plusieurs exercices ».

Sur avis de la commission action sociale, santé, handicap, logement réunie le 4 avril 2018, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le projet tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à dater, signer et déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

.....  
2018 - 09/04 - 13

### **ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - PROJET ÉDUCATIF LOCAL - APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le temps libre complémentaire de celui de la famille et de l'école, constitue plus que jamais un temps déterminant dans l'éducation de l'enfant et du jeune. Or, si l'accès à l'école est garanti à tous, de fortes inégalités subsistent quant à l'accès à la culture et aux savoirs durant leur temps libre. Ces inégalités peuvent entraver l'épanouissement individuel, mais aussi nuire à la cohésion de notre société.

Face à ce constat, la Ville de Valognes s'est engagée depuis 1999 dans la mise en œuvre de Projets Éducatifs Locaux s'adressant à tous les jeunes âgés de 3 à 25 ans et visant à créer ou développer des actions durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Le Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local, composé d'élus, de représentants des différents partenaires institutionnels, de responsables d'établissements scolaires, de présidents d'associations mais également de présidents de fédérations de parents d'élèves, s'est réuni le 28 mars 2018. Lors de cette séance, le Comité de Pilotage a approuvé le bilan des actions de l'année 2017 et a élaboré un programme d'actions susceptibles d'être mises en place au cours de l'année 2018.

-----  
M. CAILLOT précise que le PEL permet d'obtenir des financements. C'est aussi un outil de politique qui permet de mettre en place les projets. En 2018, 24 actions sont prévues, permettant d'éduquer les jeunes en futurs citoyens. Toutes ces actions ont du succès auprès de la jeunesse, la fréquentation ne cesse d'augmenter.

M. CAILLOT en profite pour remercier toutes les agents qui s'impliquent (animateurs, ...)

M. RODRIGUEZ demande s'il est prévu un outil de communication vers les familles « *qui ont quelquefois du mal à s'y retrouver* ».

M. CAILLOT répond qu'il y travaille avec les Services.

M. COQUELIN rappelle que ce Projet Educatif Local a déjà été présenté et souligne le travail effectué ainsi que le résultat.

« Ce PEL est complet. La ville y consacre 500 000 € mais c'est important pour répondre à une demande de la jeunesse ».

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local réuni le 28 mars 2018 et de la Commission « Sport, Infrastructures Sportives, Jeunesse, Loisirs, Vie Associative » consultée le 3 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le programme d'actions 2018 tel qu'il est élaboré par le Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local.
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à intervenir pour la mise en œuvre de ce programme.

-----  
2018 - 09/04 - 14

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES DE L'HÔTEL-DIEU**

L'Hôtel Dieu est un établissement municipal permettant la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, sociales, de loisirs ainsi que des actions en faveur de la jeunesse : un Espace-Jeunes, un Point Information Jeunesse et une antenne de la Maison des Adolescents.

Le fonctionnement de l'Espace Jeunes est précisé dans un règlement intérieur dont les termes ont été validés par la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2016.

Toutefois, afin de tenir compte des besoins exprimés par les utilisateurs des activités jeunesse, les horaires de cette structure ont été modifiés, privilégiant une ouverture plus tôt le midi et une fermeture le samedi après-midi.

Il est donc proposé d'adapter le règlement intérieur de l'Espace Jeunes avec ces nouvelles propositions.

-----  
Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Sport, Infrastructures Sportives, Jeunesse, Loisirs, Vie Associative » consultée le 3 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ADOPTÉ** le règlement intérieur de l'Espace Jeunes modifié.

2018 - 09/04 - 15

## **COMPTES - BUDGETS - FISCALITÉ**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017** **DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES**

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l'Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Jacky MOUCHEL, Adjoint au Maire, et demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter les comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur MOUCHEL pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	<b>26</b>

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Local - Administration Générale du 4 avril 2018, en présence de Monsieur FICHET, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur MOUCHEL propose, sauf observation particulière, d'approuver ce compte par un vote à main levée.

### **RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2017**

	<b>B.P. 2017</b>	<b>Décisions modificatives</b>	<b>Total 2017</b>	<b>Réalisations</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	4.174,18 €	-	4.174,18 €	3.800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4.174,18 €</b>	<b>-</b>	<b>4.174,18 €</b>	<b>3.800,00 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	4.174,18 €	-	4.174,18 €	3.939,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4.174,18 €</b>	<b>-</b>	<b>4.174,18 €</b>	<b>3.939,00 €</b>



	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT	374,18 €	-	139,00 €	513,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>374,18 €</b>	<b>-</b>	<b>139,00 €</b>	<b>513,18 €</b>

**RESULTATS DU VOTE**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de votants : 26

Pour : 26                      Contre : -                      Abstention : -

-----  
Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés,
- **CONSTATE** qu'il n'y a pas d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2017.

---

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017  
DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter à l'Assemblée, le compte de gestion 2017.

Après s'être fait présenter le budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-----  
Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - M4**  
**DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2018 du Service Extérieur des Pompes Funèbres, lequel s'équilibre comme suit :

	<b>B.P. 2018</b>
<b><i>DÉPENSES</i></b>	
DÉPENSES D ' INVESTISSEMENT	0,00 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4.413,18 €
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>4.413,18 €</b>
<b><i>RECETTES</i></b>	
RECETTES D ' INVESTISSEMENT	0,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4.413,18 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>4.413,18 €</b>

Après cette présentation du budget primitif 2018 du Service Extérieur des Pompes Funèbres, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir au vote à main levée pour son adoption.

## RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	<b>27</b>
Pour .....	<b>27</b>
Contre .....	-
Abstention .....	-

-----

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 - M4 - du Service Extérieur des Pompes Funèbres selon les conditions présentées.

---

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAU

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l'Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Jacky MOUCHEL, Adjoint au Maire, et demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter les comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur MOUCHEL pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	<b>26</b>

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Local - Administration Générale du 4 avril 2018, en présence de Monsieur FICHET, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur MOUCHEL propose, sauf observation particulière, d'approuver ces comptes par un vote à main levée.

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2017**

	B.P. 2017	Décisions modificatives	Total 2017	Réalisations
DÉPENSES				
Investissement	518.430,64 €	-	518.430,64 €	308.526,62 €
Exploitation	909.595,87 €	99.900,00 €	1.009.495,87 €	786.814,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.428.026,51 €</b>	<b>99.900,00 €</b>	<b>1.527.926,51 €</b>	<b>1.095.340,77 €</b>
RECETTES				
Investissement	518.430,64 €	-	518.430,64 €	254.510,13 €
Exploitation	909.595,87 €	99.900,00 €	1.009.495,87 €	804.063,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.428.026,51 €</b>	<b>99.900,00 €</b>	<b>1.527.926,51 €</b>	<b>1.058.573,71 €</b>

**RÉSULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2017**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investisseme nt 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	42.660,64 €	-	-54.016,49 €	-11.355,85 €
EXPLOITATION	212.095,87 €	107.000,00 €	17.249,43 €	122.345,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>254.756,51 €</b>	<b>107.000,00 €</b>	<b>-36.767,06 €</b>	<b>110.989,45 €</b>

**RÉSULTATS DU VOTE**

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	26

Pour : **26**                      Contre : -                      Abstention : -

-----

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**  
**DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAU**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter à l'Assemblée, le compte de gestion 2017.

Après s'être fait présenter le budget du Service Communal de l'Eau de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget du Service Communal de l'Eau dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Service Communal de l'Eau de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget du Service Communal de l'Eau de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-----

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

---

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**  
**DU SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l'Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Jacky MOUCHEL, Adjoint au Maire, et demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter les

----- Séance ordinaire du Conseil Municipal du 9 avril 2018 -----  
 comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité  
 (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur MOUCHEL pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	26

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Local - Administration Générale du 4 avril 2018, en présence de Monsieur FICHET, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur MOUCHEL propose, sauf observation particulière, d'approuver ces comptes par un vote à main levée.

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2017

	B.P. 2017	Décisions modificatives	Total 2017	Réalisations
<b>DÉPENSES</b>				
Investissement	813.741,53 €	-	813.741,53 €	554.645,31 €
Exploitation	754.599,42 €	4.500,00 €	759.099,42 €	576.497,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.568.340,95 €</b>	<b>4.500,00 €</b>	<b>1.572.840,95 €</b>	<b>1.131.142,85 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Investissement	813.741,53 €	-	813.741,53 €	295.771,52 €
Exploitation	754.599,42 €	4.500,00 €	759.099,42 €	609.003,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.568.340,95 €</b>	<b>4.500,00 €</b>	<b>1.572.840,95 €</b>	<b>904.774,95 €</b>

#### RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	341.841,53 €	-	-258.873,79 €	82.967,74 €
EXPLOITATION	181.599,42 €	77.000,00 €	32.505,89 €	137.105,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>523.440,95 €</b>	<b>77.000,00 €</b>	<b>-226.367,90 €</b>	<b>220.073,05 €</b>

#### RESULTATS DU VOTE

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	26

Pour : 26                      Contre : -                      Abstention : -

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l’exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

---

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**  
**DU SERVICE COMMUNAL DE L’ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter à l’Assemblée, le compte de gestion 2017.

Après s’être fait présenter le budget du Service Communal de l’Assainissement de l’exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget du Service Communal de l’Assainissement dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Service Communal de l’Assainissement de l’exercice 2017,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2°/ Statuant sur l’exécution du budget du Service Communal de l’Assainissement de l’exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-----

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, propose à l'Assemblée de désigner un Président de séance en la personne de Monsieur Jacky MOUCHEL, Adjoint au Maire, et demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter les comptes administratifs et de gestion des différents budgets de la collectivité (article L 2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, désignant Monsieur MOUCHEL pour cette présidence, Monsieur le Maire quitte la salle avant cette présentation.

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	<b>26</b>

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances – Développement Local – Administration Générale du 4 avril 2018, en présence de Monsieur FICHET, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur MOUCHEL propose, sauf observation particulière, d'approuver ces comptes par un vote à main levée.

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2017

	B.P. 2017	Décisions modificatives	Total 2017	Réalisations
<b>DÉPENSES</b>				
Investissement	9.780.686,11 €	90.000,00 €	9.870.686,11 €	3.143.166,04 €
Fonctionnement	10.803.061,16 €	-71.448,00 €	10.731.613,16 €	8.447.816,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>20.583.747,27 €</b>	<b>18.552,00 €</b>	<b>20.602.299,27 €</b>	<b>11.590.982,36 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Investissement	9.780.686,11 €	90.000,00 €	9.870.686,11 €	3.355.304,96 €
Fonctionnement	10.803.061,16 €	-71.448,00 €	10.731.613,16 €	9.873.721,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>20.583.747,27 €</b>	<b>18.552,00 €</b>	<b>20.602.299,27 €</b>	<b>13.229.026,54 €</b>



	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
INVESTISSEMENT	2.813.172,19 €	-	212.138,92 €	3.025.311,11 €
FONCTIONNEMENT	2.898.595,16 €	-1.900.000,00 €	1.425.905,26 €	2.424.500,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.711.767,35 €</b>	<b>-1.900.000,00 €</b>	<b>1.638.044,18 €</b>	<b>5.449.811,53 €</b>

**RESULTATS DU VOTE**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de votants : 26

Pour : 26                      Contre : -                      Abstention : -

-----  
Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif soumis à son examen,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

---

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017  
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE VALOGNES**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter à l'Assemblée, le compte de gestion 2017.

Après s'être fait présenter le budget principal de la Ville de VALOGNES de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Ville de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget principal de la Ville de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-----

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **DÉCIDE** de l'approuver.

---

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 DE LA VILLE DE VALOGNES**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter à l'Assemblée, l'affectation du résultat 2017.

Après approbation des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2017 de la Ville de VALOGNES et des Services Communaux de l'Eau et de l'Assainissement, les résultats cumulés au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	REPORT Résultat Budget EAU	REPORT Résultat budget ASSAINISSEMENT	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	2 813 172,19 €		212 138,92 €	- 11 355,85 €	82 967,74 €	- 3 649 267,36 €	- 552 344,36 €
<b>FONCT</b>	2 898 595,16 €	- 1 900 000,00 €	1 425 905,26 €	122 345,30 €	137 105,31 €		2 683 951,03 €

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Membres en exercice : .....	29
Présents : .....	22
Pouvoirs : .....	4
Votants : .....	26
Pour : .....	26
Contre : .....	-
Abstention : .....	-

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale consultée lors de la réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/17</b>	<b>2.683.951,03 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement.....	552.344,36 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068).....	897.655,64 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) .....	1.233.951,03 €
<b>Total affecté au c/1068 : .....</b>	<b>1.450.000,00 €</b>

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES ET  
IMMOBILIÈRES**

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par une commune de plus de 2.000 habitants au cours d'une même année, fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et est annexée au Compte administratif de la Collectivité.

Il est donc proposé à l'Assemblée communale d'adopter le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2017 de la Ville, figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Par un vote à main levée dont les résultats figurent ci-après,

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	27

POUR : ..... 27  
 CONTRE : ..... -  
 ABSTENTION : ..... -

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale réunie le 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2017 de la Ville suivant le tableau annexé.

<b>BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET                  CESSIONS                  - EXERCICE 2017 -</b>
--

**ACQUISITIONS**

Situation du terrain	Contenance	Références cadastrales	Cédant	Montant	Signature de l'acte
Rue Mauquet de la Motte	1 a 03 ca	ZC 165	SCI NOERIC	2 700 €	9 et 13 février 2017 <i>Me Philippe LEFRANCOIS</i>
Boulevard de Verdun	7 a 18 ca	AK 543 - 546	SCI GUILLON 2 FRERES	40 208 €	21 août 2017 <i>SCP REYNAUD et ESPIE</i>
A l'angle de la rue Burnouf et de la rue des Religieuses	8 a 80 ca	AP 555 - 61	SCI L'HERMINETTE	90 000 €	31 août 2017 et 1 <sup>er</sup> septembre 2017 <i>Me Philippe LEFRANCOIS</i>

.....

**VILLE DE VALOGNES**

**CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2018**

Après adoption, par délibération qui précède, du budget primitif 2018 de la Ville de Valognes et présentation de la traduction sur la fiscalité 2018 des choix municipaux,

Par un vote à main levée dont les résultats figurent ci-après,

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Nombre de votants : 27

POUR : ..... 23  
 CONTRE : ..... -  
 ABSTENTIONS : ..... 4

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale, consultée le 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l’unanimité des suffrages exprimés :

**MAINTIENT comme suit les taux des trois taxes de fiscalité :**

Taxe d’habitation	<b>16,41</b> %
Taxe foncière bâtie	<b>26,21</b> %
Taxe foncière non bâtie	<b>61,66</b> %

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE DE VALOGNES**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Hubert VARIN, Adjoint au Maire, de présenter à l’Assemblée le projet de budget primitif de la Ville de VALOGNES pour l’Exercice 2018.

La balance générale du budget primitif 2018 s’équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES :	10.992.477,03 €
RECETTES :	10.992.477,03 €

**Section d’investissement :**

DEPENSES :	10.188.580,98 €
RECETTES :	10.188.580,98 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l’année 2018, sur les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

Opérations	AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Extension du Centre Technique des Cordeliers	889.500 €	234.500 €	430.000 €	225.000 €	
Maison des Solidarités	900.000 €			700.000 €	200.000 €

Après la présentation de Monsieur VARIN, Monsieur COQUELIN, Maire, laisse la parole à l’Assemblée puis l’invite à se prononcer sur le budget primitif 2018.

**Intervention de M. Fabrice RODRIGUEZ**

*« Tout d’abord, j’ai une pensée pour Christian LAMOTTE qui doit enrager de ne pas être là ce soir.*

**Pour la section de fonctionnement,**

Les charges à caractère général sont affichées en hausse à 2,7 M€ alors que la moyenne du réalisé se situe depuis 2014 autour de 2,3 M€. Pourtant vous nous annoncez tous les ans un plan massif d'économies. Force est de constater qu'elles tardent à produire leurs effets.

Quelques exemples :

- En eau : le réalisé s'affiche à 55,3 k€ alors que le budget prévoyait 40,0 k€ ;
- En électricité : 246 k€ sont portés au budget 2018 pour un réalisé de 204 k€ en 2017 ; de 232 k€ en 2016 ou de 237 k€ en 2015. C'est l'équivalent de la médiathèque.
- En affranchissements : 27,3 k€ sont portés au budget pour un réalisé de 26,8k€ en 2017 ; 27,7 k€ en 2016 et 29,6k€ en 2015 ;
- En télécommunications : 50,6 k€ sont portés au budget pour un réalisé de 42,5 k€ en 2016 ; 49,0 k€ en 2016 ou 49,2k€ en 2015.

De quel plan d'économies parle-t-on ? A quand un véritable agenda 21, à l'époque de développement durable, pour interroger nos fonctionnements et viser à réduire nos dépenses ?

Dans les charges de gestion courante, nous relèverons l'immutabilité définitive des subventions au CCAS : 30 000 €, à la caisse des écoles : 10 000 €, ou aux associations : 154 000 €. Autant de postes de dépenses qui ont pourtant des effets directs sur la vie de nos concitoyens et sur l'animation de notre ville. La vitalité de nos associations ne mériterait-elle pas qu'elles soient davantage soutenues quand par ailleurs, nous affichons 135 000 € de dépenses imprévues ou 140 000 € pour les fêtes et cérémonies. Il est vrai qu'il est difficile de prévoir la hauteur des dépenses imprévues (l'an dernier, c'était 88 000 €).

**Quant à la section d'investissement,**

On ressent à la lecture de ce budget comme un sentiment de malaise, de désorientation entre ce qui nous est proposé et la réalité de votre projet municipal de 2014 ou de vos annonces publiques. Un malaise partagé par plusieurs d'entre nous. Nous n'avons plus de vision claire de vos projets, ni même de vos priorités. Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Comment y allons-nous ? Les provisions s'accumulent sans grande lisibilité pour des projets sur lesquels les conseillers municipaux sont ramenés au simple rôle de figurants. Les commissions exaspèrent bon nombre d'entre nous. Il y règne un agacement et même une forme de démotivation de toute volonté de participer à l'action publique.

**Prenons l'exemple de l'extension de la médiathèque sous les arcades.**

Combien sommes-nous ici à pouvoir dire où en sont les provisions successives votées depuis 2015 ? Quel sont les contours du projet ? Quel en est le degré d'avancement ? Quel en est le calendrier ? Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse, mais vous venez de nous répondre : prochainement nous aurons des plans et nous travaillerons sur les contours du projet en commissions même si ce projet est simple dans sa réalisation.

Pour autant on continue à demander aux commissions de porter un avis favorable sur des nouvelles provisions pour de nouveaux projets sur lesquels nous n'avons pas plus de visibilité.

### **Comme le projet d'aménagement des berges du Merderet**

Lors du DOB, vous présentiez ce projet comme « un projet global séquencé en plusieurs phases ». Nous comprenons qu'il s'agit d'aménager la place Lemarinel pour lui donner le prestige convenable pour les cérémonies. Quel rapport avec les cheminements doux et la mise en valeur du Merderet présentés en 2014 ? Vous nous demandez aujourd'hui de porter 250 k€ de plus au budget qui s'élève désormais à 454 k€. Mais le programme de l'opération n'a jamais été présenté en commission. Pas seulement l'esquisse paysagère ou l'étude technique... Quels sont les attendus du programme ? Pour répondre à quels besoins ? Quelles en sont les phases ? Pour quel coût global ? Pour quel calendrier ? Pas de réponse. En commission c'est : voter d'abord, on vous expliquera plus tard, il faut bien demander les subventions. Et bien non ! Ce nouvel investissement interroge quand d'autres projets en plusieurs phases n'en finissent plus de se réaliser.

### **Comme le projet phare de votre premier mandat : la requalification du cœur de ville**

Il faut rappeler ce que vous écriviez en 2009 ou 2010 et que l'on peut encore lire sur le site de la ville (dont on attend toujours et encore la refonte mais cela va être fait). J'en profite pour dire qu'il me semble qu'un site numérique, c'est avant tout un bouquet de services à la population plutôt qu'un outil de communication de la majorité municipale.

Donc au sujet de la requalification du cœur de ville, vous écriviez « C'est un projet économique et commercial puisqu'il permettra d'assurer le lien entre les différents pôles de Valognes. C'est un projet financièrement maîtrisé dont la réalisation tiendra compte de la capacité financière de la collectivité en s'inscrivant dans la durée selon une programmation raisonnée et raisonnable ». 50% du budget d'investissement y été consacré en 2010 !

En 2018, la traversée de Valognes n'est toujours pas terminée même s'il ne reste qu'un tronçon.

Ce n'est pas un problème budgétaire car dans le même temps on provisionne pour de nouveaux projets ou on oriente des dépenses vers d'autres voiries comme les 750 k€ portés au budget pour l'aménagement de la route du Leclerc.

A quand la réalisation de la partie majeure de ce projet, l'aménagement de la place du château, ce lien indispensable entre la rue Henri Cornat et la place Vicq d'Azir, « *ce cœur de Valognes ... plus confortable, plus affectueux, plus ludique, plus piéton, plus commerçant, plus durable et plus végétal.* » comme le décrit Monsieur GUIHEUX architecte.

Certes, on ajoute encore 600 k€ au programme pour inscrire 1,5 M€ au budget. Mais là encore, aucune visibilité sur ce que nous allons en faire. Si ce n'est que nous allons casser le quai. Est-ce pour financer le projet d'une salle de spectacle ? Annoncé dans la presse une fois plus au mépris des conseillers municipaux qui donnent de leur temps et se demandent bien une fois de plus à quoi ils servent. Car nous n'en savons rien de cette nouvelle salle de spectacle avec une scène extérieure amovible. On n'a rien vu. On n'a rien entendu. On n'a rien eu à dire sur ce projet. Pourquoi n'avons-nous pas un comité de pilotage sur chacun de ces projets, comme cela se fait en Communauté d'agglomération, ou sommes-nous devant le fait accompli ?

### **Extension du centre technique des cordeliers – Maison des solidarités – Ecole du Quesnay**

Encore un effet d'annonce alors que d'autres projets peinent à voir le jour comme le centre technique des cordeliers ou la maison des solidarités. A quand le premier coup de pioche ? Et que dire de la nouvelle école du Quesnay ? Une priorité de votre programme électoral. Elle a, elle aussi, eu souvent droit à son lot d'annonces médiatiques comme : « nous envisageons le début des travaux en 2018 » confiez-vous à Ouest France à la rentrée 2016. Pas une ligne dans ce budget. Pas de provision. Pas d'AP/CP. Pas non plus de commission éducation depuis bien longtemps alors qu'on attendait l'annonce du site retenu au mois d'octobre 2017 comme vous nous l'aviez dit ici même. Les valognais veulent savoir : y aura-t'il une nouvelle école à Valognes ?

Les valognais sont en droit de savoir.

Monsieur le maire, ce budget manque de cohérence. « Nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas ; la réalisation de notre programme prendra plus de temps » nous direz-vous. Mais l'exécution du budget d'investissement affiche un réalisé de 3 millions d'euros sur les 10 millions ouverts. Et comparativement aux communes manchoises de même strate, notre fonds de roulement s'élève à 770 € par habitant pour 304 € en moyenne et notre CAF nette à 161 € pour 84 € en moyenne.

Bien des chantiers ne sont pas terminés voire commencés que vous en annoncez d'autres. Quel est le cap ? Quelle est la hiérarchie de vos projets ? Quel est votre calendrier ? Sur la forme comme sur le fond, ce budget manque de clarté. Ce budget ne nous convient pas et nous ne le voterons pas.

Mme DESRUES demande si une ligne budgétaire est prévue pour la mise en place de caméras vidéo. « *Je n'ai pas trouvé mais cela y est peut-être quand même* ».

### **Intervention de Monsieur COQUELIN, Maire**

L'analyse des comptes de la Ville présentée par Monsieur le Trésorier municipal lors de la dernière réunion de commission des finances, montre une nouvelle fois que la situation financière de la Collectivité est saine. En effet, malgré la diminution très marquée des dotations au cours des 4 derniers exercices, - 53 % sur la DGF notamment, notre capacité d'autofinancement, bien qu'en baisse, reste à un très bon niveau.

- CAF brute en 2016 : 2,222 249 millions d'euros soit 310 € / habitant.
- CAF brute en 2017 : 1,726 091 million d'euros soit 242 € / habitant

La moyenne régionale des villes de la même strate est de 176 € / habitant et au niveau national 180 € / habitant.



Cette situation financière est le fruit de la politique menée depuis plusieurs années visant à limiter les dépenses de fonctionnement et à ne pas alourdir notre dette ; depuis 2013, tous nos investissements ont pu être financés sans recourir à l'emprunt, grâce à nos fonds propres et aux subventions de nos partenaires institutionnels.

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 est de 5 783 661 €, (- 29 % depuis 2013), représentant un endettement par habitant de 812 €.

720 € / habitant au niveau départemental,  
907 € / habitant au niveau régional,  
840 € / habitant au niveau national.

Il est à noter que, compte tenu de notre capacité d'autofinancement, la capacité de désendettement de la Commune est de 3,3 années au 31 décembre 2017 ; cet indicateur est extrêmement positif si on le rapproche du ratio maximum de désendettement des communes dont les dépenses sont supérieures à 60 M€, fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques.

Le budget de l'année 2018 s'inscrit dans un contexte encore marqué par la baisse des dotations de l'Etat (- 130 000 €), alors qu'une stabilité était affichée par la loi de finances ; L'engagement pris par le Président de la République de ne plus baisser nos dotations communales n'est pas respecté. Il y a toujours une bonne raison pour réduire ces dotations mais cela ne change en rien la volonté municipale que nous avons toujours affichée de poursuivre les investissements nécessaires à l'évolution de notre ville.

Evidemment, ces réductions de dotations ont une incidence sur notre programmation des investissements car il nous faut nous adapter à ces réductions de fonds publics de l'Etat et faire en sorte que nos dépenses soient conformes à nos capacités financières comme nous l'avons toujours fait.

Permettez-moi donc de sourire lorsque j'entends l'opposition d'aujourd'hui nous dire que nous n'allons pas assez vite pour réaliser les travaux dont l'opposition d'hier ne voulait pas (article de la presse de la Manche du 24 octobre 2012) et permettez-moi également de réaffirmer ici toute ma gratitude à celles et ceux qui ont porté ce projet de ville (dont la requalification du cœur de ville) et qui continuent de le porter avec conviction parce que nous savons qu'il est essentiel pour l'avenir de notre ville. En 2020, même s'il n'a jamais été question de traverser Valognes de bout en bout, nous aurons ainsi traversé la Ville grâce aux travaux que nous avons réalisés depuis 2008.

Nous avons donc construit ce budget 2018 dans le même état d'esprit, forts de ces convictions

**Ce Budget 2018 s'élève à 21 181 058 euros :**

- 10 992 477 € en fonctionnement
- 10 188 580 € en investissement

**Le budget de FONCTIONNEMENT -**

- **DÉPENSES**

Le Budget de fonctionnement 2018 a été préparé avec une volonté de maîtrise des dépenses (+ 0,10 %, c'est un exploit) permettant ainsi de se situer en-deçà des limites fixées par la loi de programmation des finances publiques, pour les grosses collectivités (+ 1,2 %) ; en effet, si ces dispositions ne sont pas opposables à notre commune, ce ratio est pour nous un indicateur.

**Les grands postes de dépenses :**

- Charges générales : 2 714 930 € soit 28 % de nos dépenses réelles et en diminution de 0,92 % par rapport à 2017.

- Charges de Personnel : le plus gros poste de dépenses représentant 56 % de nos dépenses réelles : 5 460 000 € (+ 2,24 %) :

- GVT

- Augmentation CNRACL

- Majoration de la participation employeurs au financement de la protection sociale complémentaire du Personnel.

Il est à noter que cette prévision budgétaire s'est faite à effectifs constants.

- Charges de gestion courante : 376 200 € soit 5 % de nos dépenses réelles, avec une stabilité par rapport à 2017.

- Charges financières : 3 % de nos dépenses réelles. Au budget 2018, 280 000 € ont été inscrits : 230 000 € pour les intérêts de la dette (- 9,80 %) et 50 000 € constituant une provision liée à une éventuelle renégociation d'un emprunt en cours auprès de DEXIA.

- Charges exceptionnelles : 798 450 €

- Et dépenses imprévues : 134 696 €

-----  
933 146 € soit 9,53 % de nos dépenses réelles

Le montant des charges exceptionnelles est particulièrement important dans ce Budget 2018 dans la mesure où il intègre le montant de l'indemnité allouée à la ville dans le contentieux « Piscine », mais aussi les excédents des budgets d'exploitation de l'eau et de l'assainissement (259 450 €).

Cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les excédents transitent par le Budget principal de la Ville (en résultat d'exploitation au niveau des recettes) avant d'être reversés à l'EPCI.

Enfin, le montant des dotations n'étant pas entièrement connu lors de l'élaboration du budget, les ajustements nécessaires pourront éventuellement être réalisés sur ces lignes budgétaires.

- **RECETTES**

Recettes totales	10 992 477 € soit - 1,75 %
Recettes réelles de fonctionnement	9 577 276 € soit - 0,45 %
Recettes d'ordre	1 415 201 € soit + 19,76 %

Les recettes de fonctionnement de la Ville sont composées pour 71,5 % par des recettes fiscales ; cette structuration de nos recettes apparaît sécurisante à l'heure d'une baisse constante des apports en dotations ou subventions.

Je profite de ce moment pour rappeler que nos recettes fiscales, hors actualisation des bases par l'Etat et sans augmentation des taux, n'ont jamais cessé d'augmenter depuis 2008. Alors quand j'entends certains affirmer avec beaucoup d'aplomb que la soit disant baisse de notre population est synonyme de baisse de revenus fiscaux, c'est méconnaître la structure même des revenus de notre collectivité et c'est donner de fausses informations à notre population.

Faut-il rappeler que la part des foyers non imposables sur Valognes est de 63% quand elle n'est que de 56.6% au niveau national. L'augmentation de la population n'est donc pas un élément systématique de l'augmentation de la fiscalité.

Je veux également rappeler que nous n'avons pas augmenté les taux de fiscalité depuis de nombreuses années et que nous les avons même baissés l'an dernier pour neutraliser les effets de la création de la Communauté d'agglomération. Sur ce sujet de la fiscalité, je souhaite que l'on cesse de donner une mauvaise image de notre ville parce qu'il faut avoir une vision globale et consolidée de la fiscalité communale et intercommunale pour réaliser des comparaisons, tout comme il faut selon moi, tenir compte de l'intégration de la commune et des services proposés. L'évolution des bases fiscales de la ville est de 1,94 % en 2018 entraînant une majoration du produit attendu de 66 615 €, sans avoir recours à une augmentation des taux.

Les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse en 2018 (prévision de - 130 000 €) ; elles représentent 20 % des recettes de fonctionnement.

Enfin, il est à noter que, conformément à la charte fondatrice de la Communauté d'Agglomération du Cotentin visant à assurer la péréquation de la ressource fiscale au niveau communautaire, une Dotation de Solidarité Communautaire a été mise en place ; une somme de 27 081 €, correspondant au montant perçu en 2017, a été inscrite au BP 2018.

\*\*\*

La section de fonctionnement dégagera en 2018 une épargne de gestion de 933 000 € qui est d'un très bon niveau permettant d'autofinancer de manière conséquente les investissements 2018.

## INVESTISSEMENT -

Le Budget global d'investissement 2018 est de 10 188 580 €.

Le montant des reports est de 6 033 643 € et peut paraître élevé ; toutefois il correspond à des projets d'investissement engagés, pour lesquels des marchés ont pu être conclus ou à des provisions qui permettront la réalisation de certains projets d'envergure comme la salle du Château.

Sur le sujet des reports, je veux apporter une explication quant à leur montant relatif aux projets qui sont engagés parce que je ne voudrais pas que l'on essaie de faire croire que nous inscrivons des dépenses que nous ne sommes pas en capacité d'effectuer. La vérité c'est que pour engager un marché, nous devons prévoir son financement, même si nous savons qu'il ne sera pas engagé sur l'exercice, comme par exemple le cinéma) c'est la loi.

C'est le cas notamment sur le dernier exercice sur lequel vous devez savoir que de nombreux marchés ont été engagés :

- Le centre technique des Cordeliers 618 000 €
- La maison des solidarités 700 000 €
- L'aménagement de la route de Montebourg 507 000 €
- La toiture de l'hôtel de Thieuville 325 000 €
- L'aménagement de la médiathèque 220 000 €
- Le parking de Gréville 115 000 €
- L'accessibilité du cinéma 100 000 €

Ils ne sont évidemment pas payés puisqu'ils ne sont pas terminés, mais ils sont engagés et ils n'auraient pu l'être si nous ne les avions pas budgétés.

C'est donc une totale méconnaissance de l'articulation des budgets communaux dont font preuve ceux qui se plaignent de ces reports sans en déterminer les véritables raisons.

Je veux également attirer votre attention sur le fait qu'au cours de l'exercice 2017, nos dépenses d'équipement sont restées supérieures aux villes de même strate, 360 € / habitant pour 299 € / habitant au niveau départemental, 284 € / habitant au niveau régional et 296 € / habitant au niveau national. Je ne peux pas laisser dire que « Valognes est timide ».

En 2018, deux opérations feront l'objet de nouvelles Autorisations de Programme/Crédit de Paiement :

- Centre technique des cordeliers, pour lequel les crédits de paiement 2018 sont portés à 225 000 € (45 000 € initialement prévus)
- Maison des solidarités : 700 000 € en CP 2018 et 200 000 € en CP 2019.

### Requalification du Cœur de ville :

- 600 000 € sont inscrits plus particulièrement pour la salle du Château. En ce qui concerne ce projet, l'étude de programmation confiée au Cabinet INEA proposera des modalités d'intervention sur lesquelles le Conseil Municipal sera

amené à se prononcer dans les prochains mois. Les crédits inscrits au BP 2018 constituent donc des nouvelles provisions pour ces travaux.

Nous travaillons avec la Communauté d'agglomération : ce projet ne pourra se faire qu'avec son concours pour l'Office de Tourisme et le Pays d'Art et d'Histoire. La salle est aussi appelée à devenir le futur siège des conseils communautaires.

- 120 000 € pour la démolition du quai de la place du Château.

Oui, il y a en effet cinq phases prévues pour la requalification du cœur de ville et oui nous terminons seulement la deuxième. Mais laissez-moi rappeler que nous avons modifié les premières phases, que nous les avons étendues, élargies, abondées financièrement afin de répondre à la volonté des commissions et que sans avoir délaissé l'aménagement de l'ensemble de notre territoire, nous mènerons à terme l'objectif que nous nous sommes fixé sur le mandat.

L'arasement du quai qui longe la rue Amiral Barthélémy en est la parfaite illustration.

Par ailleurs, et comme je le précisais il y a un instant, des travaux d'aménagement urbain sont envisagés sur plusieurs secteurs :

- Aménagement de la place Jacques Lemarinel et ses abords : 250.000 €  
M. Craquelin viendra présenter son projet ; il a séquencé les travaux.
- Prolongement des travaux d'entrée de ville –  
Route de Montebourg (entre Beurepaire et la rue du Balnéaire): 240 000 €
- Réfection des enrobés rue de Wéléat, rue du Pavillon  
et rue du vieux château : 85 000 €

#### Des interventions sur les bâtiments et équipements municipaux :

- Un effort particulier sur les bâtiments scolaires :
  - ✓ sécurisation des écoles (alarmes, accès) : 64 000 €
  - ✓ toiture école Alexis de Tocqueville : 175 000 €
  - ✓ sécurisation de la voirie aux abords de l'école Léopold Delisle, en complément du parking de la rue de Grévillé : 80 000 €

Cela ne veut pas dire que nous abandonnons le remplacement de l'école du Quesnay. Le dossier est toujours d'actualité. S'agissant du site, Odile Sanson a prévu d'en parler dans une prochaine commission.

- Travaux d'accessibilité au cinéma Trianon : 140 000 € (complément financier – coût global : 240 000 €)
- Réfection des vestiaires du gymnase Félix Buhot : 125 000 €
- Extension de la médiathèque : 320 000 €, dont 100 000 € de crédits complémentaires inscrits en 2018.
- Réaménagement d'aires de jeux : 26 000 €
- Remplacement de chaudières : 30 000 €
- Travaux à l'Hôtel de Ville : 50 000 €

Des moyens techniques et matériels pour les Services :

- Matériels informatiques et de vidéo projection dans les salles municipales : 39 800 €
- Mobilier ergonomique pour aménagement de postes : 11 500 €
- Auto laveuse (service des Sports) : 15 000 €

Pour répondre à Mme DESRUES, il est prévu d'engager une campagne de surveillance par vidéo suite à une étude réalisée par la Gendarmerie. Il semble qu'il soit nécessaire d'en mettre en place à certains endroits de la Ville pour éviter quelques larcins même si la ville de Valognes est encore une ville où il fait bon vivre.

Le budget que je vous propose pour l'année 2018 est donc un budget de progrès et d'engagement dans un contexte national difficile et incertain. Nous demeurons fidèles à nos engagements, à notre méthodologie, à notre volonté d'aller de l'avant, de mener à bien l'ensemble de nos projets avec la détermination qui nous caractérise mais sans prendre de risques pour l'équilibre de nos finances et sans augmentation de l'impôt.

Je veux que ce budget soit comme ses devanciers, **un budget d'espoir et de renouveau.**

Je vous remercie de l'adopter.

M. GOUJON prend la parole : *« bravo pour cet exercice d'autosatisfaction. Je reconnais qu'on a eu une belle leçon, nous sommes irresponsables, immatures, incompétents, on n'a pas compris comment fonctionne un budget.*

*Ce n'est pas logique, il faut provisionner les budgets pour les projets majeurs que nous souhaitons engager. Or, pour l'école du Quesnay, il n'y a aucune provision. Alors dites clairement que le projet d'école ne se fera pas ! »*

M. COQUELIN assure que le projet d'école du Quesnay n'est pas remis en cause, bien au contraire. Il ajoute *« Je ne vous ai pas traité d'irresponsables. Au nom de la majorité municipale, moi je suis très fier de ce que nous avons fait : compte tenu du contexte général national, nous avons réalisé de belles choses ; même vu de l'extérieur, je pense que les gens voient bien l'évolution de notre ville. Les Valognaises et les Valognais ne s'y trompent pas ».*

Mme DESRUES revient sur les caméras de vidéosurveillance et rappelle le vol de juillet dernier dans les locaux des services (30 000 € de matériel). *« Vous aviez alors annoncé dans la presse, la proposition au Conseil Municipal dans le cadre du budget 2018, de la mise en place d'une vidéoprotection dans le cœur de ville et autres lieux. Mais jamais la question n'a été abordée, aucun travail préalable n'a été réalisé en commission.*

*Cela m'a fait penser au fait que, quand il y a un fait divers, il y a une loi.*

*Nous déplorons vivement les effets d'annonce répétés dans la Presse, nous découvrons des propositions que vous allez faire puis qui se dissolvent.*

*Nous regrettons le peu d'égard, quoique vous dites, vis-à-vis de l'intérêt de l'ensemble des Conseillers Municipaux. Nous sommes nombreux à le penser, même au sein de la Majorité ».*

M. COQUELIN conclut : « En 2014, les Valognais ont choisi le programme que nous proposons. Je le mets en place, cela me semble logique. Je ne vais tout de même pas vous demander la permission de mettre en œuvre un programme pour lequel nous avons été élus ».

Mme DESRUES fait remarquer que la vidéoprotection n'en faisait pas partie.

M. COQUELIN reprend : « Ce sujet dépend de la police du Maire ; il appartient donc au Maire de diriger ce genre de choses. J'ai demandé à la Gendarmerie de réaliser une étude sur ce sujet sur l'ensemble de notre territoire. Je ne suis pas un fervent défenseur de la vidéoprotection car il ne faut pas confondre protection et surveillance accrue. Mais il y aura une discussion en Conseil Municipal sur ce dossier et nous le ferons peut-être en 2019. Contrairement à ce que vous dites, je tiens compte de l'avis des Conseillers Municipaux et j'ai pour eux un profond respect ».

### **Résultats du vote**

Nombre de Membres en exercice : .....	29
Nombre de Membres présents : .....	23
Nombre de Pouvoirs : .....	4
Nombre de Votants : .....	<b>27</b>

Pour .....	<b>23</b>
Contre .....	<b>4</b> (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES)
Abstention .....	-

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances – Développement Local – Administration Générale consultée lors de sa réunion du 4 avril 2018, après avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés :

1°/ **ADOPTE** par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Valognes et la section d'investissement selon les montants présentés,

2°/ **AUTORISE** les AP/CP, telles que présentées ci-dessus,

3°/ **DONNE DÉLÉGATION** à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L.2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de souscrire à hauteur de **1.600.000 €** le ou les emprunts nécessaires à court et moyen terme, auprès des Organismes Prêteurs présentant les meilleures conditions financières.

2018 - 09/04 - 16

**ATTRIBUTION À TITRE EXCEPTIONNEL DE SUBVENTIONS  
MUNICIPALES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subvention sollicitées auprès de la Ville de VALOGNES, par :

- le **Collège Félix Buhot** pour l'organisation d'un échange linguistique avec Stolberg (Allemagne) du 18 au 25 avril 2018,
- l'**USV Gymnastique** pour l'organisation des championnats nationaux de gymnastique féminine les 29-30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- la **Valognaise Handball** pour la qualification de l'équipe sénior féminine au 16<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe de France du 25 février dernier à Saint-Berthevin (Mayenne),
- l'association « **Ensemble** » pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> journée des accessibilités du 14 avril 2018 au complexe Marcel Lechanoine.

Il est proposé d'allouer à titre exceptionnel une somme de :

- **250 €** au Collège Félix Buhot,
- **20.000 € maximum** à l'USV Gymnastique (sur présentation du bilan financier),
- **1.100 €** à La Valognaise Handball,
- **1.000 €** à l'association « Ensemble ».

M. COQUELIN invite ses Collègues à participer à la journée des accessibilités : ce sera un beau geste de solidarité.

Madame Sylvie HERVIEU, concernée par l'USV Gymnastique, quitte la salle.

**RÉSULTATS DU VOTE :**

<i>Nombre de Conseillers présents :</i>	22
<i>Nombre de Conseillers votants :</i>	26
<b>POUR :</b>	26
<b>CONTRE :</b>	-
<b>ABSTENTION :</b>	-

-----

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration Générale réunie le 4 avril 2018, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :



**ALLOUE** à titre exceptionnel, les subventions sollicitées selon les montants proposés.

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits ouverts au compte 6574 de la section de Fonctionnement du budget de l'exercice 2018 de la Ville de VALOGNES.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée au Maire, Celui-ci remercie ses Collègues et lève la séance à 21 h 00.**